CHARTE SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS) DANS LES EVENEMENTS FESTIFS ORGANISES PAR LE BUREAU DES ELEVES DE L'EIVP (BDE EIVP)





PREAMBULE

L'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) est une institution d'enseignement supérieur française spécialisée dans la formation d'ingénieurs en urbanisme, génie urbain et développement durable. Située au cœur de Paris, l'EIVP joue un rôle clé dans la formation des futurs professionnels qui contribueront à façonner les villes du futur.

La vie étudiante à l'EIVP est dynamique et enrichissante. Les étudiant.e.s ont accès à de nombreux clubs et associations qui leur permettent de s'impliquer dans des activités extra-académiques variées.

En particulier, des évènements à caractère festif sont organisés par le Bureau Des Elèves (BDE) :

- Des afterclass dans le foyer de l'école hebdomadairement de 16h45 à 20h
- Des soirées « courtes » dans le foyer de l'école mensuellement de 19h45 à ooh.
- Des soirées « longues » une fois tous les 2-3 mois environ, de 23h à 5h dans un club parisien réservé pour l'occasion, où les responsables du lieu sont les membres du BDE.

Les espaces festifs peuvent être considérés comme des lieux de « transgression », où les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) peuvent être facilitées par la consommation de substances psychoactives (illicites mais aussi licites comme l'alcool), qu'elle soit volontaire ou non.

Avec la formation VSS suivie, les membres du BDE sont capables de donner de la visibilité aux VSS en milieu festif et de lutter contre celles-ci. Cette charte a pour but de présenter les moyens utilisés.

Article 1 : Définition des VSS

Les violences sexistes et sexuelles peuvent revêtir différentes formes, telles que le harcèlement verbal ou physique, les agressions sexuelles, les viols, le cyberharcèlement à caractère sexiste, entre autres.

Ces actes peuvent causer des préjudices physiques, psychologiques et émotionnels graves aux victimes. Tout individu peut être victime de VSS. Certes, les femmes subissent trois fois plus de VSS que les hommes. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles implique la sensibilisation, l'éducation, la prévention, ainsi que d'autres mesures visant à protéger les victimes.

Article 2: Consommation d'alcool

i) Incitation à la consommation

Les membres du BDE n'inciteront pas à la consommation d'alcool des étudiants. Aussi, pour éviter tout débordement, l'alcool ne sera pas servi aux personnes trop éméchées, et des pauses « eau » seront organisées. Des rondes seront réalisées par les membres du BDE pour observer et éviter tout débordement.

ii) Boissons sans alcool

Pour tous les évènements festifs organisés par le BDE, des boissons sans alcool sont disponibles pour favoriser l'inclusion de tous les étudiants. Lors des différents évènements festifs, des alternatives sans alcool sont disponibles, pour les cocktails mais aussi lors des activités.

Article 3: Communication autour des évènements festifs organisés

i) Communication en amont de l'évènement :

Les responsables communication du BDE s'engagent à publier en amont toutes les informations utiles concernant l'évènement :

- Lieu et horaires
- Trajet le plus court pour se rendre sur les lieux de l'évènement en métro
- Horaires des derniers métros disponibles lors de la soirée

Ces informations resteront disponibles et accessibles facilement à tout moment sur les réseaux sociaux du BDE, ainsi qu'auprès des différents membres du BDE.

Aussi, les informations concernant l'accessibilité PMR devront être précisées.

ii) Communication pendant l'évènement

Lors d'évènements festifs organisés au sein de l'école et d'autant plus dans un club extérieur, la signalétique indiquant les différents endroits sera présente (vestiaires, toilettes, coin fumeur, espace danse, coin calme ouvert à la discussion avec des membres du BDE). Ceci permettra de fluidifier la circulation et d'éviter les lieux de stagnation, créateurs de promiscuité et propices aux VSS.

De plus, les membres du BDE seront repérables facilement à l'aide de bracelets ou d'accessoires reconnaissables.

iii) Communication après l'évènement

Suite à la formation VSS suivie, les membres du BDE s'engagent à accueillir correctement la parole. De même, si, après l'évènement, un.e étudiant.e souhaite décrire une situation dérangeante ayant eu lieu pendant la soirée, des membres du BDE seront disponibles pour en discuter sur les réseaux sociaux ou en privé.

Bien sûr, le BDE redirigera la parole vers les personnes compétentes ou les autorités. La formation VSS nous a permis d'établir une liste des contacts à donner en fonction de la situation. Le BDE reçoit la parole de la bonne manière et redirige vers un professionnel.

Article 4: Accompagnement des étudiants réalisés par le BDE

i) En amont de l'évènement

Sur les réseaux sociaux, des membres du BDE seront désignés pour répondre à toute personne ayant des interrogations concernant l'évènement. Si quelqu'un ne se sent simplement pas à l'aise à l'idée de venir, les désignés se montreront ouvert à la discussion et à la compréhension des problèmes, en les rassurant et présentant toutes les mesures mises en place. Cet échange restera secret pour faciliter la parole.

ii) Pendant l'évènement

Des maraudes par les membres du BDE seront organisées en continu pour repérer et signaler tout comportement suspect. Les lieux de stagnation dans des espaces inappropriés seront à éviter absolument car ceux-ci facilitent les VSS.

iii) Après l'évènement :

A la suite de l'évènement, une attention sera portée aux personnes trop alcoolisées : des membres du BDE s'assureront que celles-ci puissent rentrer en sécurité, en les raccompagnant ou en désignant une personne de confiance capable de s'en occuper.

A la sortie, des départs groupés seront encouragés afin de ne pas laisser les personnes rentrer seules, et ainsi limiter les risques de VSS extérieurs à l'évènement.

Article 5: Favoriser l'inclusion

Dans la communication du BDE sera utilisée l'écriture inclusive. Les thèmes pouvant être choisis lors des évènements festifs ne devront faire référence à aucun type de discrimination (sexisme, racisme, entre autres).

De plus, pour les soirées longues organisées en extérieur, une attention particulière à l'accessibilité des évènements doit être portée, notamment pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Signé le 25/08/2023
Par ACOTTO Romain
Pour l'association BDE EIVP

